



## AIPR opérateur



**Domaine : AIPR**

### Objectif de la formation

---

Renforcer la pratique professionnelle dans le respect des règles techniques liées au décret anti-endommagement.

Préparer l'examen AIPR, profil conduite d'engins ou la réalisation de travaux urgents (Opérateur).

Être reçu à l'examen afin d'obtenir une attestation de compétence relative à l'intervention à proximité des réseaux et être habilité par son employeur « conduite d'engins ou la réalisation de travaux urgents (Opérateur) ».

### Pré-requis

---

Savoir communiquer en français.

Avoir une expérience professionnelle dans le BTP permettant la compréhension du vocabulaire et des techniques d'exécution associées aux ouvrages de réseaux aériens et souterrains.

### Moyens pédagogiques

---

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application.

### Programme

---

Comprendre la réforme anti-endommagement, ses enjeux, son fonctionnement.

Maîtriser les principes généraux relatifs aux travaux à proximité de réseaux.

S'entraîner sur des questions QCM tirées de la base de données mise à disposition.

### Validation

---

À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de formation et une attestation de compétence si réussite au QCM, permettant à l'employeur de délivrer l'habilitation AIPR conduite d'engins ou la réalisation de travaux urgents (Opérateur).

### Public concerné :

---

Tout conducteur d'engins ou intervenant en travaux urgents sous la direction de l'exécutant des travaux (boueur, chargeuse, pelle hydraulique et de chargeuse-pelleteuse, niveleuse, grue à tour, grue mobile, grue auxiliaire de chargement, plate-forme élévatrice mobile de personnes, pompe et tapis à béton, chariot automoteur de manutention (conducteur porté), machine de forage).

### Durée :

---

Durée : 1 jour (7 heures)

---

Contact : 02.35.67.31.55  
[contact@sfi-formations.fr](mailto:contact@sfi-formations.fr)